

INFO LOCATAIRES

LETTRE D'INFORMATION AUX LOCATAIRES DE OISE HABITAT

n°81
MARS 2019

POUR UN MEILLEUR SERVICE

Changements d'horaires de vos accueils

Depuis le 1^{er} février 2019, à titre expérimental, afin de mieux traiter vos demandes administratives, les horaires d'accueil changent. Pour tout problème technique, vous devez joindre Oise Habitat par téléphone au 03 44 24 94 94.

Siège de Oise Habitat
4 rue du Général Leclerc - Creil

Lundi 9h -11h30 / 13h30 -16h15
Mardi 13h30 -16h15
Mercredi 9h -11h30 / 13h30 -16h15
Judi 9h -11h30 / 13h30-16h15
Vendredi 9h -11h30

Votre Unité Territoriale ou Point de Proximité :

Lundi 9h -11h30 / 13h30 -16h15
Mardi 13h30 - 16h15
Mercredi 9h -11h30 / 13h30-16h15
Judi 13h30 - 16h15
Vendredi 9h -11h30 / 13h30 -16h15

VIE QUOTIDIENNE

Le renouvellement de vos assurances c'est maintenant !

En tant que locataire, vous devez obligatoirement fournir chaque année à votre bailleur une attestation d'assurance habitation conformément à l'article 7 de la Loi n°89 462 du 6 juillet 1989.

Pourquoi s'assurer ?

Tout locataire est responsable des dommages causés par sa faute, son imprudence ou sa négligence dans son propre logement, dans celui de ses voisins ou dans les parties communes de l'immeuble, même en cas d'absence ou si l'origine du sinistre reste inconnue. En cas de dommages, le locataire est tenu d'indemniser le propriétaire et les voisins victimes. Si le loca-

taire est assuré, sa compagnie d'assurance paiera à sa place, sinon, il devra supporter le coût total de la remise en état !

Auprès de qui s'assurer ?

Si la loi impose au locataire d'être assuré, le choix de son assureur lui appartient. **Attention, depuis le 1er janvier 2019, votre attestation d'assurance doit lister l'ensemble des locaux loués (logement, garage, boxe, etc...).**

ATTENTION

Fraudes et démarchage

Il a été constaté à plusieurs reprises que des personnes mal attentionnées se présentent comme personnel de Oise Habitat pour pénétrer dans les logements et voler des effets personnels. Nous vous rappelons que toute intervention dans

vos logements doit faire l'objet d'une information écrite préalable de Oise Habitat. Notre personnel dispose d'une carte professionnelle. N'hésitez pas à la demander ou, en cas de doute, avertissez votre unité territoriale.

À VENDRE

Lots à bâtir

Nointel

A 5 minutes de Clermont, lots viabilisés d'environ 400 m², à partir de 50 000 €.

Proches de toutes commodités et des écoles, l'idéal pour une première acquisition !



Balagny-sur-Thérain

A 5 minutes de Mouy, lots viabilisés d'environ 1 000 m², à partir de 84 000 €.

Renseignements : 03 44 24 94 68
ou ventes@oisehabitat.fr

À LOUER

Longueil-Annel



Dans la commune de Longueil-Annel, appartements neufs du T2 au T3 :

- T2 de 50 m² à partir de 320 €
- T3 de 66 m² à partir de 400 €

Nombreux services de proximité : commerces, écoles et périscolaire, gare, associations sportives et de solidarité, services de mutuelle proposé par la commune...

Renseignements : 03 44 24 94 31 ou dguyot@oisehabitat.fr

CHAUFFAGE

Attention au chauffage d'appoint

A la sortie de l'hiver, pour gagner 1 ou 2 degrés au sein de votre logement, vous êtes tenté d'installer un chauffage d'appoint ? Attention, seuls les chauffages électriques sont autorisés, les chauffages au gazole et au pétrole sont, eux, interdits. Pourquoi ?

Une intoxication au monoxyde de carbone

5 000 intoxications au monoxyde de carbone (CO) sont recensées chaque année. Ce gaz invisible, inodore et non irritant peut être mortel, dans les situations les plus graves. L'utilisation d'un chauffage mal entretenu ou défectueux constitue, souvent, l'origine du drame. En cas de maux de tête et vomissements, vous devez immédiatement agir, car le gaz se diffuse extrêmement vite. Deux choses sont à effectuer : ouvrir les fenêtres et appeler les secours.

Le risque d'incendie

Une mauvaise manipulation de votre chauffage d'appoint peut également occasionner un incendie.

Plusieurs scénarios sont possibles :

- L'appareil est installé à proximité d'un meuble ou d'un matériau facilement inflammable comme les rideaux.

- Au moment de remplir le réservoir, le poêle est encore chaud ou, pire, allumé.
- En cas de renversement, les anciens appareils peuvent s'enflammer, si le combustible se répand sur le sol.
- L'utilisation d'un mauvais carburant (essence) peut littéralement faire exploser votre chauffage.

L'article R.131-20 du code de la construction et de l'habitation fixe la température des logements à 19 degrés, voir 16 degrés dans les chambres. Cette limite garantit un bon équilibre entre confort et maîtrise des charges. En effet, 1°C de plus entraîne une augmentation de consommation d'énergie de 7 %. D'autre part, une ambiance surchauffée aura paradoxalement tendance à augmenter la sensation de froid et peut provoquer maux de tête, irritations de la gorge et de la peau...

PENSEZ À VÉRIFIER VOS INSTALLATIONS

Tuyau de gaz, détecteur de fumées... leur durée de vie varie, de 5 à 10 ans, selon les modèles.

Tuyaux de gaz

Vérifiez la date de validité de votre tuyau de gaz, elle est inscrite sur ce dernier. Attention, les installations sauvages sont interdites et dangereuses.



Détecteurs de fumée

Les détecteurs installés dans votre logement disposent d'une pile qui dure 10 ans. Pensez à le faire sonner une fois par an pour vous assurer de son bon fonctionnement. Une fois cette dernière déchargée, Oise Habitat se chargera de remplacer votre détecteur. Attention, le remplacement du détecteur sera à votre charge en cas de casse ou de mauvaise utilisation.

RENCONTRE

Une nouvelle locataire aux anges

Rencontre avec Nadine, nouvelle (et heureuse) locataire de l'un des 53 logements inaugurés le 8 février dernier, à Longueil-Annel.



Un logement 34 % moins cher

« C'est un rêve qui se réalise, s'extasie Nadine. » Locataires chez un particulier depuis 10 ans à Compiègne, Nadine et son mari sont devenus habitants de Longueil-Annel. « Nous sommes ravis, les logements sont superbes, et le loyer aussi ! » plaisante-t-elle. « Nous payons actuellement 1000 € par mois à Compiègne. Grâce à Oise Habitat, nous payons

environ 660 € par mois, charges comprises, pour la même surface ! Une économie de 34 % qui va nous faire du bien, de quoi se faire des petits plaisirs ! ». En plus de son loyer, Nadine va également voir ses charges baisser. En effet, les bâtiments sont conçus pour répondre aux exigences de la réglementation thermique 2012 grâce, notamment, à une isolation renforcée, une ventilation régulée,

des menuiseries PVC, de grandes ouvertures. Les logements, équipés chacun d'une chaudière à gaz à condensation desservant eau chaude et chauffage, participent, eux aussi, à la performance énergétique.

Un logement adapté

« J'ai arrêté de travailler à 49 ans pour invalidité. Notre futur logement, est adapté à mon handicap, c'est vraiment un plus pour la vie de tous les jours ! » En effet, la résidence Lucie Aubrac est référencé « La Belle Vie ». Les logements sont en effet adaptés au vieillissement des seniors autonomes, leur offrant ainsi plus de confort, et sont adaptés à tous les handicaps : les fauteuils roulants peuvent circuler sans difficultés, les logements sont équipés en vidéophonie et les ascenseurs dotés « d'annonce vocale » et de touches de grande taille...

De nombreux atouts pour le quotidien des locataires de cette résidence intergénérationnelle !